

Conditions Générales de Vente et Installation de Matériel

Introduction

ATSHOME AG avec numéro de TVA CHE-187.060.364 basée à la Fellerstrasse 11B à Thun est une entreprise active dans l'installation et la gestion de source d'énergie et plus particulièrement dans les solutions solaires (photovoltaïques), domotiques et pompe à chaleur.

Livraison

ATSHOME s'engage à livrer et installer le matériel de l'offre dans un délai de 2 à 3 mois après la date du paiement.

Rémunération

Le paiement est dû 10 jours après la commande et est adressé à l'attention de ATSHOME AG, Fellerstrasse 11b 3604 Thun

Coordonnée bancaire

IBAN CH04 0900 0000 4194 3011 1

PostFinance Ltd Mingerstrasse 20 3030 Berne Switzerland

BIC (SWIFT code) : POFICHBEXX

Montage

Le maître d'ouvrage est tenu de s'assurer que l'accès au chantier est libéré et de mettre gratuitement à disposition de notre service de montage

- des locaux suffisants nécessaires à l'entreposage du matériel
- le courant électrique pour les outils et machines nécessaires pour l'exécution d'un travail propre et rationnel.
- Un espace autour du bâtiment pour un accès au toit ainsi qu'aux installations électriques appropriées.

Le maître d'ouvrage autorise ATSHOME AG à sous-traiter tout ou une partie de l'installation.

Tous les risques sur les matériels sont assumés par le maître d'ouvrage dès que le matériel est livré sur le chantier.

Garanties

ATSHOME s'engage à respecter les lois et normes suisses de constructions ainsi que les recommandations de sécurité de la SUVA.

Le maître d'ouvrage est tenu de contrôler l'installation lors de la remise de l'installation par ATSHOME AG. Les défauts sont à signaler par écrit dans les 60 jours à ATSHOME AG.

Les garanties des matériels (panneaux, onduleurs et système de montage) livrées sont transférées à au maître d'ouvrage dès la livraison du matériel sur le chantier.

Les garanties fournies par les fournisseurs de matériels sont les suivantes

- 20 ans sur la performance des panneaux solaires et 10 ans sur le produit
- 5 ans sur les onduleurs
- 5 ans sur le système de montage

For Juridique

Le contrat est régi par le droit suisse. En cas de litige, le for juridique est celui de ATSHOME AG.

Ainsi fait à Thun, le 06.08.2018

ATSHOME AG

Thomas Söderström, Directeur